



WEBINAIRE N°2 DU COMITÉ FORÊT

« Le commerce équitable et la Foresterie Analogue : des méthodes pour valoriser la biodiversité et les produits forestiers non-ligneux »

Fair trade and Analog Forestry: methodologies for the valorization of biodiversity and non-timber forest products

24 avril 2024, 10h00-12h00

Compte-rendu

1. Introduction	1
2. Le projet Warana : retour sur un programme tri-décennal de commerce équitable et de Foresterie Analogue en Amazonie central du Brésil (Présentation de Bastien Beaufort ; Guayapi/Réseau International de Foresterie Analogue)	2
3. Comment le commerce équitable peut-être mobilisé pour la restauration d'écosystèmes et l'agroforesterie ? (Présentation de Julie Stoll ; Commerce équitable France)	3
4. « Analog Forestry as an approach to strengthen climate resilience for communities and ecosystems » (Présentation de Ranil Senanayake ; Université de Californie)	4
3. Echanges & Conclusion	5
Annexe 1. Liste de participant·e·s	6

1. Introduction

Ce webinaire s'inscrit dans la poursuite des réflexions du Comité Forêt sur la restauration forestière. Il fait suite à un premier webinaire sur la restauration forestière en Afrique Centrale organisé en mars 2024. Cette série de webinaires entend ouvrir les activités du CST-F à une audience plus large.

Ce second webinaire est né de la volonté de répondre à un double constat :

1. D'une part, la persistance d'amalgames entre les notions de forêt et de plantation en Europe et en France, à l'origine de la perception erronée du bois comme le seul produit forestier valorisable ;
2. Et d'autre part, les enjeux de création de modèles économiques supportant la préservation et la régénération de la biodiversité forestière (et la diversité culturelle associée) ainsi que

l'émergence de la formation d'alliances avec les populations autochtones, acteurs cruciaux pour la préservation de la biodiversité et l'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

Ce webinaire propose une discussion des approches de valorisation de la biodiversité et des produits forestiers non-ligneux (PFNL) à partir de plusieurs initiatives de Foresterie Analogue et de commerce équitable menées en Amazonie et au Sri Lanka. Ces approches donnent à voir des méthodologies innovantes pour la création et la consolidation de filières économiques durables et équitables de PFNL, dans un double objectif de protection/conservation des écosystèmes et des paysages forestiers, et de satisfaction des besoins des populations qui en dépendent.

Ce webinaire a été organisé par Bastien Beaufort, membre du CST-F et directeur de l'entreprise de commerce équitable de produits écologiques Guayapi, et co-président du réseau international de foresterie analogue, avec l'appui du secrétariat du CST-F. Le webinaire a rassemblé 32 participant·e·s, membres du CST-F et invité·e·s.

2. Le projet Waraná : retour sur un programme tri-décennal de commerce équitable et de Foresterie Analogue en Amazonie centrale du Brésil (Présentation de Bastien Beaufort ; Guayapi/Réseau International de Foresterie Analogue)

Le projet Waraná, du nom de la plante waraná, connue internationalement comme le guaraná, a été initié en 1995 et vise à faciliter un ethno-développement autonome et intégré du territoire protégé du peuple des Sateré-Mawé via la commercialisation de la production agroforestière locale, en Amazonie centrale, au Brésil. Le projet a été lancé par la fondatrice de Guayapi, Claudie Ravel, pour sauvegarder le sanctuaire écologique et culturel du waraná sauvage sur ce territoire large de 788 824 hectares qui abrite une population de près de 21 000 personnes. Un consortium de producteurs Sateré-Mawé de près de 500 familles autochtones est impliqué dans ce projet.

Globalement, l'Amazonie constitue une région centrale pour la biodiversité mondiale et une source de plantes fondamentales pour la médecine ou l'alimentation d'importance mondiale. De nombreuses plantes amazoniennes ont été transplantées dans d'autres régions du monde et intégrées au système agroalimentaire mondial à travers la massification et la culture monospécifique. Ces processus n'ont pas bénéficié pas aux populations autochtones qui les cultivaient initialement et ont mené à la destruction des écosystèmes dans lesquelles elles ont été implantées. Ainsi, les communautés découvreuses des bienfaits de ces plantes ont systématiquement été exclues du partage des bénéfices générés par la commercialisation de ces plantes d'origine indigènes. Le waraná (*Paulinia cupana* var. *sorbilis*) est un exemple emblématique de cette marchandisation. Commercialisé dès le 17^e siècle en Europe et incorporé dans la culture brésilienne, l'origine amérindienne de cette plante a été invisibilisée. La filière waraná est aujourd'hui dominée par une grande multinationale de l'industrie des boissons (80% des parts du marché).

Historiquement, le waraná provient des territoires Sateré-Mawé qui en abritent encore une grande diversité génétique¹. La plante occupe une place très importante dans la culture et les mythologies des

¹ Beaufort B. (2019), « Le Waraná des Indiens Sateré Mawé : plante amazonienne en voie de globalisation et extension des frontières du commerce équitable » in *Commerce équitable : entre amplification et instrumentalisation*, Revue Internationale des Études du Développement, n° 240, pp. 95 – 121.

Sateré-Mawé, qui en revendiquent la domestication. Celle-ci est issue d'un processus de semi-domestication dans des systèmes de jardins forestiers des Sateré-Mawé. Une grande partie de la ceinture tropicale offre par ailleurs de nombreux exemples de jardins-forêts qui s'apparentent dans leur structure et leur fonction à des forêts naturelles, en lien avec l'approche de foresterie analogue. Les Sateré-Mawé ont développé leurs propres méthodes de transformation et valorisation du waraná.

Dans le cadre du projet Waraná, les producteurs ont reçu un accompagnement pour protéger et commercialiser leur waraná. Le mouvement *Slow Food* qui travaille sur une alimentation *healthy*, propre et juste, a participé à créer un cahier des charges pour la production du waraná sauvage, qui a aussi obtenu la certification *Forest Garden Products*, faisant des Sateré-Mawé les premiers amérindiens à obtenir une dénomination d'origine. La certification a garanti l'origine géographique du waraná, protégé le nom traditionnel waraná, et assuré la valorisation des savoir-faire de production Sateré-Mawé. Les produits de jardins forestiers comme le waraná appartiennent aux produits de niche à différencier des commodités massifiées (cacao, café, etc.). Ils apportent toutefois une réelle plus-value économique (5-10 fois les prix de commodités de masse) en tant que compléments financiers permettant la diversification des revenus et la valorisation des systèmes d'agroforesterie analogues. Dans le projet, la rémunération est partagée équitablement entre l'entreprise Guayapi, les cueilleurs, les frais de transports/administratifs, et la constitution de programmes sociaux et écologiques de développement des Sateré-Mawé, essentielle pour maintenir une durabilité de l'ensemble à long-terme. Par ailleurs, ces systèmes de foresterie analogue jouent un rôle clef dans l'autonomie alimentaire locale (70 espèces utilisées dans les jardins Sateré-Mawé), tout en assurant de nombreux services écosystémiques.

Le projet Waraná trouve sa force dans sa stratégie de durabilité bio-culturelle, son tissu inter-institutionnel et international, et son ancrage dans la réalité territoriale et politique des Sateré-Mawé. Des opportunités se présentent, comme les investissements annoncés par le Brésil et la France en faveur de la bioéconomie (déclaration de Belém). Des difficultés se posent d'un autre côté du fait du durcissement des critères d'importation d'aliments dans l'Union Européenne (notamment règlement UE 2015/2283 sur les nouveaux aliments). Les défis résident autour de la gestion administrative quotidienne requise par le consortium des producteurs et la complexité géopolitique du territoire. La reconnaissance de la foresterie analogue et de standards des produits de jardins forestiers (FGP) au niveau mondial, tant au niveau de l'agriculture biologique que du commerce équitable, et l'instauration d'une triple comptabilité sociale, écologique et économique (comptabilité extra-financière) permettraient une véritable valorisation de ces produits.

3. Comment le commerce équitable peut être mobilisé pour la restauration d'écosystèmes et l'agroforesterie ? (Présentation de Julie Stoll ; Commerce équitable France)

Différentes dimensions du commerce équitable peuvent être mises au service de la restauration des écosystèmes, de l'agroforesterie, de la foresterie analogue, et de la valorisation des préoccupations environnementales nécessaires à la transformation agro-alimentaire. Assurant une fonction de syndicat interprofessionnel, « *Commerce Équitable* » promeut d'une part un commerce équitable structuré et labellisé, et vise d'autre part à l'intégration de la notion d'équité au-delà des labels pour le passage d'une position de niche vers la norme. Ses adhérents sont des entreprises ainsi que des organisations de solidarité internationale, des associations (ex. AVSF, Nitidae, SIDI) engagées en faveur de la diffusion et de l'amélioration du commerce équitable, et de la sensibilisation des consommateurs et des citoyens.

Le commerce équitable en France bénéficie d'une définition légale dans la loi sur l'économie sociale et solidaire adoptée en 2014, consolidée dans la loi Climat (2021). Il vise à rééquilibrer les relations commerciales entre un acheteur et un groupe de vendeurs organisé, c'est-à-dire des coopératives associatives, des groupements d'intérêt économique, une communauté villageoise, avec un système de gouvernance démocratique. Sept grands critères sont énoncés dans la loi pour qu'un produit puisse être qualifié comme étant issu d'un commerce équitable : (1) gouvernance démocratique des structures de producteurs, (2) engagement commercial pluriannuel, (3) négociation équilibrée des prix, (4) financement de projets collectifs, (5) valorisation de l'agroécologie, (6) traçabilité/transparence, et (7) sensibilisation/éducation des consommateurs. Ils se déclinent de plusieurs manières dans des labels de commerce équitable qui guident les consommateurs tout en agissant en faveur de la structuration des chaînes de valeur. Le commerce équitable représentait un chiffre d'affaires de près de 2 milliards d'euros en 2022 dont les deux-tiers proviennent de la vente de produits issus des pays des Suds. L'interaction entre commerce équitable et agriculture biologique est intéressante à souligner puisque 83% des produits issus du commerce équitable sont également biologiques.

Le cas du cacao issu du commerce équitable

L'accompagnement de la filière du commerce équitable du cacao a démarré avec l'étude « La face cachée du chocolat » réalisée en 2015², qui a mesuré les coûts sociétaux et environnementaux des filières de commerce équitable au travers d'une étude comparative des filières conventionnelles, équitables et de filières dites durables dans 2 géographies, au Pérou et en Côte d'Ivoire. L'étude a montré comment les filières équitables réduisent les coûts sociaux et présentent de meilleurs résultats que les filières classiques sur le plan de la durabilité des pratiques ou du renforcement de la position des familles paysannes dans la chaîne de valeur. Les résultats de l'étude ont appuyé le programme « Équité », une initiative menée par Commerce Équitable et AVSF en Afrique de l'Ouest et financée par le FFEM et l'AFD³. Ce programme vise à soutenir le développement de filières durables agroécologiques, notamment le cacao. Plusieurs autres initiatives ont été initiées en parallèle comme l'initiative française pour un cacao durable (IFCD), avec une forte présence des acteurs de commerce équitable. La filière du cacao est marquée par de profondes inégalités et une forte pauvreté des producteurs. Les faibles prix du cacao excluent l'émergence de modes de production alternatifs et alimentent la déforestation en Afrique de l'Ouest et dans d'autres géographies. Dans ce cadre, les outils économiques du commerce équitable constituent des leviers de financement des transitions agroécologiques. Le programme Équité vise à améliorer les conditions de vie des producteurs tout en augmentant la profitabilité de la culture de cacao par l'accompagnement des coopératives de producteurs insérées dans des filières de commerce équitable vers la transformation des modes de production. Le programme soutient une quinzaine de coopératives en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo via différentes stratégies. Par exemple, le système d'agroforesterie développé avec la coopérative Camayé a permis de rentabiliser la réhabilitation des parcelles vieillissantes. Les investissements initiaux pour opérer la transition agroforestière restent toutefois relativement coûteux malgré des retours sur investissement différés dans le temps. Le soutien financier des producteurs les plus pauvres apparaît essentiel lors de cette phase délicate. Pour ce faire, un dispositif expérimental pour faciliter l'accès au financement d'investissement dans la transition agroforestière via du crédit a été expérimenté à destination des producteurs non éligibles à de l'aide publique. La modélisation de la rentabilité du crédit s'est avérée négative en présence de faibles prix du cacao (risques de non-remboursement et surendettement des producteurs), tandis que leur augmentation

² Disponible à ce lien : https://www.commerceequitable.org/wp-content/uploads/assistant-edition/basic_etude_filiere_cacao_synthese_fr.pdf

³ Plus d'information à ce lien : <https://programme-equite.org/>

permettait l'accès au crédit. L'étude⁴ montre que l'introduction de l'agroforesterie et les changements des pratiques des petits producteurs sont tributaires de leur accès à une rémunération suffisante ou équitable, et à un appui technique pour assurer la bonne utilisation des crédits.

Une [enquête](#) sur la mise en conformité des coopératives ivoiriennes de cacao vis-à-vis du règlement européen sur la déforestation importée a été publiée récemment. Elle souligne que les coopératives insérées dans le commerce équitable sont plus proches des critères de conformité du RDUE et bénéficient de systèmes d'appui supplémentaires, contrairement aux coopératives non certifiées. La proximité de conformité des coopératives du commerce équitable au RDUE s'explique par un levier organisationnel (la certification fournit un solide socle d'organisation, de gouvernance, de système d'information), un levier économique (capacités d'investissement supérieure des coopératives avec une certification qui vendent aux conditions du commerce équitable) et un levier relationnel (le profil relationnel avantageux des coopératives catalyse d'autres types de soutien).

Enfin, le commerce équitable alimente un mouvement social au-delà de l'outil technique de certification, en soutenant des flux de solidarité entre producteurs et consommateurs et contribuant à la sensibilisation sociétale autour des enjeux d'équité économique, de climat et de biodiversité.

4. « Analog Forestry as an approach to strengthen climate resilience for communities and ecosystems » (Présentation de Ranil Senanayake ; Université de Californie)

Le concept de *Foresterie Analogue* a été introduit par R. Senanayake. La foresterie analogue représente un véritable levier de renforcement de la résilience des communautés et des écosystèmes face aux aléas climatiques. Le bois est généralement le seul produit forestier valorisé quand bien même les arbres dans leur entièreté fournissent d'autres produits et services (fruits, ombrage etc.). L'écosystème forestier constitue la phase avancée d'une succession écologique qui s'opère en plusieurs étapes, du sol nu à une phase arbustive vers la formation d'une forêt. Bien que les arbres ne représentent qu'1% de la biodiversité d'une forêt, ces derniers sont essentiels au maintien de la biodiversité totale d'une forêt.

Il existe aujourd'hui une diversité d'approches de foresterie aux finalités variées. La foresterie industrielle est centrée sur la production de la biomasse sans tenir compte de la biodiversité, et implique généralement la plantation de monocultures d'espèces indigènes ou exotiques. Par contraste, la *Foresterie analogue*, vise à reproduire les caractéristiques écologiques structurelles et fonctionnelles d'une forêt naturelle, en accordant une attention spécifique à la conservation de la biodiversité (y compris les 99% d'espèces non arborées). En d'autres termes, la *Foresterie analogue* est un système sylvicole qui cherche à recréer un écosystème analogue à l'écosystème naturel dans sa complexité.

La *Foresterie analogue* se fonde sur 12 grands principes. Le premier réside dans l'observation et le suivi des forêts naturelles. Des observations codifiées renseignent la structure architecturale, la canopée, le niveau de croissance des arbres, etc., pour constituer une base de données qui servira de socle à la création d'un écosystème analogue. Le second principe vise à comprendre et évaluer le fonctionnement de chaque espèce dans l'écosystème (colonisation des sols, développement en hauteur, etc.), pour ensuite reproduire ces fonctions écologiques. La biomasse recherchée est similaire à la forêt naturelle servant de modèle, mais la forêt analogue peut faire intervenir des espèces exotiques. Loin devant les

⁴ Disponible à ce lien : <https://www.avsf.org/app/uploads/2024/05/Synthese-Etude-cacao-cout-tracabilite-Programme-EQUITE-CEF-AVSF-min.pdf>

monocultures, les forêts analogues se rapprochent des forêts naturelles en termes de diversité bactérienne et des sols.

L'approche de *Foresterie analogue* a été développée en réaction au modèle de développement économique basé sur les ressources fossiles en cause dans la destruction des forêts et à l'origine du changement climatique. L'agriculture industrielle est l'un des principaux contributeurs du dérèglement climatique, conduisant à l'émission de carbone biogénique et fossile. La hausse des températures menace la photosynthèse et place les cultures en situation de forte vulnérabilité, avec de lourdes implications pour le secteur agricole. Les arbres disposent d'une capacité de réduction des températures grâce à l'évapotranspiration. La présence de ces derniers peut ainsi permettre de maintenir des microclimats favorables au développement d'autres espèces. Par ailleurs, les sols, et la biodiversité qu'ils abritent, jouent un rôle clef dans le maintien de l'intégrité des écosystèmes (ils représentent en effet l'un des plus grands réservoirs de biodiversité et de ressources génétiques au monde⁵). Les systèmes racinaires entretiennent ainsi la biodiversité des sols en supportant les communautés de micro-organismes qui s'y développent. Plus une forêt est mature, et plus son système racinaire est dense, plus elle contient de micro-organismes. Ce système est également enrichi par la biomasse issue des arbres et autres espèces, notamment leurs feuilles, qui permet l'apport de matière organique dans les sols et est à l'origine de nombreux services (nutriments, oxygène, rétention d'eau, formation des sols etc.). La diminution globale de cette biomasse souligne l'urgence à prendre en compte et à valoriser la biodiversité forestière.

3. Echanges & Conclusion

En réaction aux présentations, il a été suggéré de valoriser davantage l'approche de *Foresterie analogue* dans le cadre des discussions sur le règlement européen de lutte contre la déforestation importée.

Des précisions ont été apportées sur la transposabilité du modèle de *Foresterie analogue* à des forêts distinctes des forêts tropicales (ex. Sahéliennes). La *Foresterie analogue* s'adapte à tout type d'écosystème dominé par les arbres, dans une visée sylvicole. L'enjeu est de recréer un écosystème forestier complexe tant par sa structure architecturale que par les fonctions écologiques des espèces qui le composent. Grâce aux résultats de l'observation des forêts naturelles, les espèces appropriées seront introduites/régénérées pour restaurer la fonction et structure d'un écosystème forestier dégradé.

Le modèle de *Foresterie analogue* puise son inspiration dans les systèmes de jardins forestiers tropicaux, notamment des jardins-forêts Sri Lankais. Finalement, cette approche permet de réinterroger le concept d'agriculture tel que pensé dans le monde occidental et met en lumière l'intérêt de repenser les systèmes cultivés à l'aune des alternatives ancrés dans le maintien des processus écologiques des écosystèmes naturels.

B. Beaufort a conclu le webinaire par une invitation à approfondir ces réflexions dans de nouveaux chantiers du Comité forêt. La *Foresterie analogue* et le commerce équitable fournissent un exemple de pratiques forestières et commerciales mondiales alternatives au système industrialisé dont il s'agit de valoriser les enseignements.

⁵ Référence : <https://www.inrae.fr/actualites/richesses-insoupconnees-du-sol#:~:text=Un%20gramme%20de%20sol%20contient,usage%20qu'on%20en%20fait>.

Annexe 1. Liste de participant·e·s

Sur les 51 participant·e·s inscrit·e·s, 32 se sont connecté·e·s.

	Nom	Prénom	Institution
1	Alves	Laetitia	Guayapi
2	Artigas Sancho	Julia	Nitidae
3	Beaufort	Bastien	Guayapi
4	Brouxel	Audrey	La Forêt Gourmande
5	Cayre	Natacha	Noé
6	Colard	Lise	MTECT
7	Daugeard	Marion	Secrétariat CST-F
8	Debade	Xavier	FFEM
9	Esteves	Paul	Guayapi
10	Ettien	Rolande	Nitidae
11	Fraboni	Maurizio	Acopiama - IMA
12	Gamboia	Lorena	International Analog Forestry Network
13	Goux-Cottin	Eglantine	ICEF
14	Juliao	Tania	Commerce Équitable France
15	Maisonhaute	Julie	Commerce Equitable France
16	Manuelli	Cassie	Guayapi
17	Martinez	Eulalie	Commerce Équitable France
18	Marillet	Agathe	INRAE
19	Matras-Swynghedauw	Emmanuelle	Adjointe ambassadrice environnement
20	Merzaux	Jeanne	Stagiaire ambassadrice environnement
21	Mumbere Musavandalo	Charles	ERAIFT(RDC)
22	Odru	Mariana	Noé

23	Pausin	Magali	Comité français de l'UICN
24	Ravel	Claudie	Guayapi
25	Reboud	Apolline	Nitidae
26	Riera	Bernard	MNHN GIP ECOFOR
27	Salaün	Nicolas	UICN
28	Senanayake	Ranil	Université de Californie
29	Sossoukpe	Joie Didier	Benin Environment and Education Society (BEES NGO)
30	van de Kerchove	Virginie	Up2green
31	Velasco	Ana Maria	Secrétariat CST-F
32	Vignerou	Manon	Racines de France